

# La TRAASS 2020

## Le Bulletin d'information #1

# Programme 2020

Edition 2020 :

-----

St Pierre de Bœuf 20 au 23 Août  
Nocturne  
Course 1 et 2

-----

Isle de la Serre 25 au 27 Août Clôture  
Course 4 et 5

-----

Yenne 24 Août  
Course 3

-----

Sur Chaque site une activité PPG  
Course d'Orientation  
Biathlon

-----

## L'ESPRIT TRAASS 2020.



Bonjour, quelques informations pour le programme 2020, édition très plébiscitée. C'est avec toute notre énergie que nous vous accueillerons pour ces premières compétitions 2020 des jeunes athlètes nationaux. Bonne navigation !



COMITÉ AUVERGNE  
RHÔNE - ALPES

# Le Programme :

	Jeudi 20	Vendredi 21	Samedi 22	Dimanche 23	Lundi 24	Mardi 25	Mercredi 26	Jeudi 27
	ST PIERRE			Yenne		ISLE DE LA SERRE		
7H								
8H	Arrivée St Pierre	Navigation par groupe 8-10H	Navigation par groupe 8-10H	Navigation par groupe 8-10H St Pierre	Navigation par groupe 8H30-9H30 Isle de la Serre	Navigation par groupe 8H30-9H30	Navigation par groupe 8H30-9H30	Retour
9H		Navigation libre	Activité PPG Bassin Fermé Activité Commerciale	Déplacement avec navigation à Yenne  et transfert sur Isle de la Serre (Bassin Fermé)	Navigation par groupe 9H00-13H Yenne	Activité commerciale	CO BIATHLON	
10H								
11H								
12H	Navigation par groupe 12-13H30	Navigation par groupe 12-13H30	Navigation par groupe 12-13H30		Mise en place Parcours	Navigation par groupe 11H30-14H	Navigation par groupe 11H30-14H	
13H	Navigation libre	Bassin Fermé activité commerciale	Course n°3 Course Slalom 15H-19H	Mise en place Parcours		Mise en place Parcours		
14H					navigation libre		Course n°1 Slalom 16H PARCOURS FERME	
15H				Mise en place Parcours	navigation libre 18-20H	Course n°2 Sprint 18-22H		
16H	Navigation libre	Brief TL	Brief TL					
17H				Navigation par groupes 17H30-20H	REPAS ESPACE EAUX VIVE LA PLATIERE	Podium Repas AS ALGNIEU		
18H								
19H	Brief TL							
20H	Navigation par groupes 17H30-20H							
21H								
22H								
23H								
		Bassin avec navigation tout public activité commerciale						
		Bassin non accessible aux compétiteurs de la TRASS						
		Bassin fermé pour les courses						
		Bassin accessible par les compétiteurs TRASS en groupe de navigation						

## *Quelques rappels et informations :*

### *Règlement activité slalom sprint :*

Ce document est le règlement de la TRAASS.

Le règlement et le programme peuvent être modifiés et adaptés par les organisateurs en fonction de circonstances particulières.

#### **Conditions de participation :**

Etre titulaire d'une licence FFCK 2020, ouvrant droit à la compétition.

Les catégories d'embarcation ouvertes s'entendent au regard des règlements FFCK hors sur-classement.

Les catégories d'âge sont définies ainsi : 13 à 15 ans et 16 à 18 ans.

Les participants doivent être à jour du contrôle médical et aptes à la pratique en compétition.

Les participants doivent être détenteurs d'une pagaie verte eau vive.

#### **Jugement et organisation des épreuves :**

Les épreuves seront jugées sur la base des règlements sportifs actuels pour le slalom comme pour le sprint eau-vive, à l'exception des adaptations spécifiques apportées par la TRAASS et précisées soit dans les bulletins, soit lors des briefings réalisés sur chaque site.

#### **Epreuves :**

Quelle que soit l'épreuve de kayak ou canoë, chaque course comportera deux manches :

qualification/finale A finale B ou deux manches additionnées, ou la meilleure des deux manches.

Les athlètes peuvent concourir dans deux catégories maxima, sous réserve d'un nombre maximum de départs possibles permettant l'organisation des épreuves dans les temps impartis. Les athlètes doublant doivent avoir un bateau personnel pour chaque épreuve et être classés au numérique national dans cette embarcation.

Toutes les épreuves seront réalisées avec la même embarcation, une embarcation de remplacement peut être acceptée en cas de dommage sur l'embarcation qui aura été validée au début de la tournée.

Les parcours comporteront de 12 à 16 portes en slalom, pour une durée pouvant être inférieure à 90'', et dureront entre 25 à

40'' en sprint eau-vive pour les embarcations les plus rapides.

Les démonstrations des parcours seront réalisées par des cadres accompagnateurs. Il n'y a pas d'ouvriers de catégorie Benjamine ou en dessous sur la TRAASS 2020.

Un juge ou un officiel de course sera fourni par les clubs et/ou comités présents, ils peuvent être compétiteurs. L'organisation et le roulement sur les postes de jugement ou officiel seront établis par les organisateurs.

#### **Classement :**

Classement par course : un classement est réalisé pour chaque course, par attribution de points en fonction de la place.

Classement général : en premier lieu les embarcations sont classées en ordre décroissant sur le nombre d'épreuves réalisées puis, dans chaque groupe obtenu, en ordre croissant sur le nombre de points obtenus par addition des points moins une

course, slalom et sprint eau-vive confondus. La non participation à une

course vaut 100 points.

Points par course :

Première place	0 points
Seconde place	3 points
Troisième place	4 points
Quatrième place	5 points
...	...

Les ex æquo sont départagés en comptabilisant le nombre de 1<sup>ère</sup> places, et ainsi de suite jusqu'à suppression de l'égalité, en cas d'égalité persistante, la course n°1 permettra le départage.

### **Catégories :**

Les catégories ouvertes sont :

U15 = K1, C1, C2, dames et hommes (2005 -2006-2007)

U18 = K1, C1, C2, dames et hommes (2004-2003-2002)

Si une catégorie représente un effectif inférieur ou égal à 6 bateaux, elle sera fusionnée avec la catégorie suivante, précédente ou similaire.

Si après fusion une catégorie présente moins de 6 bateaux, elle ne sera pas représentée.

### **Remise des prix et récompenses :**

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la TRAASS, sur la base du classement final et en respectant les catégories annoncées, sous réserve d'avoir au moins six embarcations dans la catégorie.

## *Activité PPG :*

### Consignes :

Chaque groupe gère ses athlètes avec comme consigne de **rester au minimum en binôme ou en groupe constitués (pas de coureur isolé).**

Respecter les points de passage et le tracé

**Attention le franchissement des routes ou des voies fréquentées par des véhicules doit s'effectuer à l'arrêt après avoir contrôlé le passage des voitures en respectant la signalisation au sol si elle existe.**

**Chaque binôme ou groupe constitué prend avec lui**

A boire

**Un téléphone portable** dont le numéro aura été donné au départ, il prend **le numéro des organisateurs.**

Quelques grignotages

Un vêtement de protection suivant la météo (kway, casquette ...)

**Trail CO de St Pierre :**

<b>8H30-13H30</b>	Activité CO-Trail	8H30	<b>Groupe 1</b>
		9H	<b>Groupe 2</b>
		11H00	<b>Groupe 3</b>
		11H30	<b>Groupe 4</b>

Rendez vous au gîte de la Lône pour les consignes.

Chaque groupe partira avec ses cadres jusqu'au rond point de Malleval/Pelussin par le bas du village de St Pierre de Bœuf en suivant la rue-balise rouge et blanche.

Le départ officiel du parcours se fera au pied de Malleval ainsi que l'arrivée. La liaison entre le point de départ arrivée est banalisée et sert d'échauffement et de retour au calme.

Biathlon de l'Isle de la Serre :

<b>10H-12H</b>	Activité Biathlon DEPART GRANDE TENTE A L'ACCUEIL		
	9H	<b>GROUPE 4</b>	
	10H	<b>GROUPE 1</b>	
	11H	<b>GROUPE 2</b>	
	12H	<b>GROUPE 3</b>	

L'activité est organisée par équipe avec alternance tir et recherche de balise, penser à prendre de quoi boire et le dossard qui sert de référence pour les prises de temps.

L'activité est réalisée sur l'aire de l'espace eau vive comprise entre le canal et le pont. Le franchissement des voies de circulation hors accès espace eau vive n'est pas nécessaire.

## *Inscriptions :*

Les inscriptions se font pour le circuit complet. Il n'y a pas d'inscriptions par course pour la TRAASS 2019.

Les inscriptions sont à réaliser auprès du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë

Kayak : <https://forms.gle/cu198qkBeHiNiATE9>

### **ET**

Avec envoi par courrier du chèque de règlement des inscriptions (75 euros) à l'ordre du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak, à l'adresse :

Comité Régional Rhône Alpes Canoë Kayak  
16 place Jean Jacques Rousseau – CS 92013  
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

Ou par virement avec la référence :

«200403+Nom du club ou de l'athlète»

IBAN : FR76 1027 8072 6100 0213 0490 136.

## *Hébergement et restauration :*

Sur chaque site, différentes offres d'hébergement et restauration peuvent être proposées par les structures d'accueil.

Contacts :

### **Espace Eaux Vives de Saint Pierre de Bœuf :**

PAJ (espace Eau Vive)

**La réservation sur le Point Accueil Jeunes (PAJ) du site de l'espace eau vive est à effectuer par l'intermédiaire du Comité Régional (contact identique aux inscriptions).**

Pour le camping et le gîte de la Lône :

[info@espaceeauxvives.com](mailto:info@espaceeauxvives.com)

tel : 04 74 87 16 09

[www.espaceeauxvives.com](http://www.espaceeauxvives.com)

### **Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre (Porcieu) :**

[info@espaceeouvive.fr](mailto:info@espaceeouvive.fr)

tel : 04 74 36 67 61

<http://www.espaceeouvive.fr>